

Compte-rendu de la Septième réunion du Comité Social et Economique (CSE).

La septième réunion ordinaire a eu lieu le jeudi 30 juillet 2020 à 9h00 en salle de réunion du PGT en présence de :

Mme: Frédérique ROYER (Chef comptable)

Mme: Laure VIGNAL (Présidente)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme Marie-Laure KHASSANI (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire)

M. Patrick DURAND (Consultant extérieur, invité avec l'accord des membres du CSE)

Ont été déroulés les différents thèmes figurant à l'ordre du jour :

1- Validation des Procès verbaux des réunions précédentes :

- Réunion ordinaire du 07-05-2020
- Réunion extraordinaire du 03-06-2020
- Réunion extraordinaire du 12-06-2020

Les PV sont validés.

2- Mouvements de personnel et projets de recrutement :

Départs :

Edouard Monfillatre le 25-05-2020 (Directeur Adjoint)

Louis Gardavot le 17-06-2020 (apprenti métrologie)

Kévin Labarre le 31-07-2020 (service EE)

Arrivées :

Florian Burguet le 01-06-2020 (responsable informatique)

Laure Vignal le 02-06-2020 (Présidente directrice général)

3- Point sur la situation économique, stratégique et financière de la société. Bilan 2019 et perspectives fin 2020. Accès BDES 2019 :

Frédérique ROYER nous communique les chiffres suivants (arrêtés au 30 juin 2020) :

Prise de commande mensuelle : 2 179 053€ (à comparer à 2 377 583€ au 30/06/2019), soit une variation de -8,35%.

Prise de commande cumulée depuis le début de l'année : 8 568 117€ (à comparer à 11 065 102€ au 30/06/2019), soit une variation de -22,57%.

Chiffre d'affaire mensuel : 1 853 514€ (à comparer à 2 197 136€ au 30/06/2019), soit une variation de -15,64%.

Chiffre d'affaire cumulé depuis le début de l'année : 9 452 417€ (à comparer à 11 911 944€ au 30/06/2019), soit une variation de -20,65%.

Concernant le bilan 2019 et les perspectives à fin 2020, M. Patrick Durand consultant externe, mandaté par la direction nous expose les résultats de ses analyses.

Si on regarde les chiffres bruts, 2019 était une excellente année pour Distrame, mais en fait en demi-teinte, car sans l'activité RAE la société aurait accusé une perte.

Il faut donc l'intégrer dans notre raisonnement et être vigilants.

Le résultat est fait avec les différentes activités de la société, force est de constater que l'activité négoce ne permettait pas, à elle seule, de trouver l'équilibre de la société en 2019.

En ce qui concerne les perspectives 2020, le calcul pris en compte par P. Durand est une baisse de l'activité de l'ordre de -30%. Ce qui aboutirait potentiellement à une perte de l'ordre de 679 000 euros. Ce chiffre est important mais intègre un contexte général défavorable lié à la crise de la Covid-19. A noter qu'il s'agit d'un exercice « prédictif » très difficile à faire et dépendant de nombreux paramètres extérieurs que personne ne maîtrise.

Face à cette situation, il a été décidé de faire les choses dans le calme.

Pour ce faire, le recours au chômage partiel fait partie des outils pour faire face aux difficultés économiques et conjoncturelles permettant le maintien des salariés dans l'emploi ; il est adaptable en fonction de la charge de travail.

Un plan d'économie a également été mis en place, afin de limiter les dépenses non essentielles (pour exemple, vente des véhicules de société ne servant plus, arrêt des contrats d'assurance les concernant, arrêt de la sous-traitance de la prospection téléphonique par un centre d'appel externe, non remplacement du poste de directeur adjoint et mise en place du CODIR,...).

La société a également demandé à bénéficier du dispositif PGE (Prêt Garanti par l'Etat), qu'elle a obtenu.

Il faut toutefois être conscient que le PGE reste une dette à rembourser plus tard mais qu'il nous donne du temps pour nous organiser dans le calme de manière à :

- Faire fonctionner la société sans son président fondateur Michel Vignal
- Redresser la situation
- Faire face à la situation et à la conjoncture qui s'impose à nous

La priorité est donc de mettre en place des outils pour faire fonctionner la société, le temps qu'il faut.

A la question d'une éventuelle restructuration, la direction précise qu'il n'est pas dans son intention d'avoir recours à un plan social dans l'immédiat.

La richesse de la société est son personnel et tout sera fait pour le conserver.

Dans l'immédiat, la priorité est de faire des économies donc de ne pas remplacer les départs, de ne plus embaucher et de continuer d'avoir recours au chômage partiel.

La direction se donne jusqu'à fin septembre 2020 pour voir si notre capacité à vendre à nos clients permettra de minimiser les pertes de fin d'année en deçà des -30%.

Il nous est rappelé par la direction sa volonté que « l'élasticité sociale » soit vraiment le dernier maillon sur lequel jouer.

En ce qui concerne la vision stratégique :

- Axe 1 : développement des ventes du matériel RAE et des cibles
- Axe 2 : développement des produits mesures physiques

Le constat est que nous sommes trop dépendants de la mesure électrique.

Ceci nous conduit donc à vouloir développer notre offre en mesure physique (voire physico-chimique) pour coller au mieux aux préoccupations environnementales. L'objectif étant de pouvoir les vendre si possible sous la marque FI. Il conviendra également de voir comment la force de vente pourra s'approprier cette gamme.

Axe 3 : une tentative a également été faite sur une gamme de produits liée à la Covid-19 afin de répondre à la demande actuelle

D'une façon générale, il faut essayer de garder de la trésorerie pour la recherche et la construction de l'avenir et à l'investissement et ne pas tout consommer pour compenser les salaires.

Il a fallu gérer l'urgence ce qui a été fait, maintenant il faut construire notre avenir tout en restant conscients et lucides.

Est évoqué aussi le cas du service EE pour lequel une optimisation devra être envisagée.

La BDES à jour sera mise à disposition du CSE sur clé USB à l'issue de la réunion.

4- Evocation de l'attente des salariés quant à une communication faisant écho à l'allocation de Laure VIGNAL du 14 mai dernier. Quid du projet de réorganisation de la société annoncé pour le mois de juillet :

Il a déjà fallu procéder à l'étude et à l'analyse de la façon dont la société était structurée.

Il a ensuite été mis en place dans l'urgence un comité de direction.

Il est précisé que celui-ci est ajustable et non figé.

Le CSE signale un manque de communication voire une opacité du CODIR vis-à-vis des salariés. Ce à quoi il nous est répondu que des efforts devront être faits dans les 2 sens.

Pour la suite, on continuera à observer la résilience de la société à obtenir des commandes compte tenu du mois d'août et des congés.

Un nouveau point économique sera fait fin septembre. A l'issu sera étudié un éventuel besoin de réorganisation.

5- Quid de la charge de travail et du retour au plein emploi pour les salariés ?

Le but est de préserver au maximum l'emploi, et dans la situation actuelle, il faut ajuster la charge de travail en fonction de l'activité.

Le chômage partiel est un outil destiné à préserver et maintenir les salaires de tout le monde au maximum. Il continuera d'être utilisé jusqu'à fin septembre au moins.

6- Point sur le planning des consultations obligatoires du CSE :

Rappel, les consultations récurrentes sont au nombre de 3, situation économique de l'entreprise, orientation stratégique, et politique sociale de l'entreprise.

Considérant que cette réunion a abordé les aspects économique et stratégique de l'entreprise, il est convenu avec P. Durand de nous fournir les éléments de son analyse.

Ces documents seront étudiés et le CSE rendra un avis à l'issu.

La consultation sociale ne pourra avoir lieu qu'après l'analyse de fin septembre, raison pour laquelle le CSE préconise de tenir cette consultation lors de la réunion ordinaire de novembre prochain.

7- Bilan comptable du CSE après une année d'exercice :

La trésorière présente un tableau de suivi des dépenses et recettes des comptes social et de fonctionnement pour l'année, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.

Les principaux postes sont passés en revue et le bilan est validé.

8- Point sur la participation aux bénéfices :

175 000 euros ont été versés pour une répartition envers l'ensemble des salariés.

Les bulletins d'options ont commencé d'être envoyés aux salariés.

9- Information relative à la semaine de formation des commerciaux :

Elle n'aura pas lieu cette année, pour les raisons suivantes :

- Contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19
- Limitation de coûts

- Fournisseurs n'ayant pas forcément la possibilité de se déplacer
- Enfin, la semaine de formation donnant traditionnellement lieu à des moments conviviaux, aurait été déplacée dans le contexte du décès de M. Vignal.

10- Point sur les permanences et fermetures de l'été :

Une note d'information concernant la permanence commerciale a été adressée à toutes les personnes concernées.

La société sera fermée les vendredis après midi des 7, 14 et 21. Une note d'information aux personnes concernées sera également envoyée.

11- Note relative à la rentrée scolaire 2020 :

Une note de service sera envoyée précisant les modalités de prise et de récupération du temps pour la rentrée scolaire.

12- Point sur la réouverture du Factory shop :

Il a été déblayé des cartons qui l'occupaient. Le CSE attire l'attention sur la mise à niveau nécessaire des consignes de sécurité pour les ERP (Etablissement Recevant du Public) avant sa réouverture.

13- Affectation des commandes sans représentants suite aux engagements d'étude pris par Edouard Monfilliatre :

La catégorie « sans représentant » a été supprimée et les commandes sont affectées systématiquement aux commerciaux des secteurs concernés.

Le CSE évoque le cas des affaires RAE qui ont toujours été différenciées jusque là ; la direction nous précise que cela restera un cas à part.

14- Rappel de l'obligation de respect des horaires de travail :

Trop de retards sont constatés. Ce n'est pas parce que nous sommes dans une situation de confiance envers les collaborateurs qu'il faut en abuser.

Il est à nouveau rappelé l'aspect de démotivation que cela engendre vis-à-vis de ceux qui les respectent.

En ce qui concerne les pauses cigarettes, la direction diffusera aux personnes concernées un nouveau planning. Les fumeurs ne figurant pas sur ce document devront se faire connaître.

Par ailleurs, une affiche de rappel sur les distanciations sociales sera ajoutée sous l'abri fumeur.

15- Rappel des règles liées aux heures supplémentaires :

Les heures supplémentaires ne pourront être accomplies qu'en fonction des besoins réels de la société.

Seules les heures supplémentaires ayant fait l'objet d'un accord préalable signé du chef de service et de la direction se verront rémunérées.

Est également rappelée la notion d'équité sociale, certains collaborateurs étant soumis au chômage partiel.

16- Questions diverses :

Laure Vignal félicite C. Schmitt pour sa nomination en tant que délégué syndical. Et espère que ses nouveaux savoirs acquis pourront servir tout le monde.

Le CSE évoque la possibilité qu'un Foodtruck s'installe sur le parking une fois par semaine. La direction décline la demande pour cause de responsabilité et de sécurité.

Le CSE relaye la demande des salariées de pouvoir rendre hommage à Michel Vignal. Laure Vignal nous précise qu'une communication sera faite prochainement. Elle nous indique que jusqu'alors elle a malheureusement dû la reporter (événements indépendants de sa volonté, à savoir délai rencontré pour pouvoir verser la cagnotte).

La direction précise au CSE que des visiteurs sont venus et peuvent venir ponctuellement dans les différents bâtiments dans des buts divers (PGE, évaluation successorale, article de presse...)

Complément mesures Covid-19 : les ventilateurs du magasin ne fonctionneront que la nuit pour éviter les risques de propagation.

Il est rappelé que les climatisations devront fonctionner à puissance de ventilation minimale et volet vers le haut. Une attention particulière devra être observée pour les climatiseurs diffusant sur plusieurs personnes.

La direction nomme Mathilde Perrin référente Covid-19.

Une procédure de prise en charge des personnes symptomatiques sera diffusée par la direction.

La date de la prochaine réunion est fixée au 10 septembre prochain.

La réunion a pris fin à 12h10

La présidente :



Le secrétaire :

